

Bulletin d'inscription

Formation **A NANTES - COMMENT ÊTRE CANDIDAT AUX FUTURES ÉLECTIONS MUNICIPALES, BIEN MENER SA CAMPAGNE**

Lieu **Nantes**

Date choisie du vendredi 07 au samedi 08 juin 2019 - 9h00-17h30

Le stagiaire

Civilité Mme - Mlle - M.

Nom Prénom

Fonction exercée

Téléphone Email

Adresse

Code postal Ville

La collectivité

Type Mairie - Communauté de Commune
 Conseil Régional - Conseil Départemental

Intitulé

Adresse

Code postal Ville

Responsable

Téléphone Email

Nombre d'habitants

Signature de l' élu

Signature et cachet de la collectivité

Tarifs de la formation T.T.C par jour*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

- > **300 €** Pour une commune de moins de 5 000 habitants
- > **350 €** Pour une commune de 5 000 à 20 000 habitants
- > **400 €** Pour une commune de 20 000 à 50 000 habitants
- > **500 €** Pour une commune de 50 000 à 100 000 habitants
- > **550 €** Pour une commune de plus de 100 000 habitants, Conseillers, Départementaux et Conseillers Régionaux
- > **550 €** Tarif unique DIF élus

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al4°4 du CGI

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

Formation

A NANTES - COMMENT ÊTRE CANDIDAT AUX FUTURES ÉLECTIONS MUNICIPALES, BIEN MENER SA CAMPAGNE

Objectif

- Quelles sont les **règles juridiques** fondamentales préalables à une entrée de campagne
- Quelles sont les dates clés de **planification de votre campagne**
- Comment construire votre **projet de campagne**
- Comment **mobiliser votre équipe** autour du projet commun

Programme

JOUR 1 - Les règles juridiques :

- **Les règles juridiques des élections municipales :**
 - Quelle est la date limite de dépôt des candidatures?
 - Quelles sont les règles de constitution des listes dans les communes de moins et de plus de 1000 habitants ?
 - Comment doit se présenter le bulletin de vote?
- **Les règles juridiques et financières d'une campagne électorale :**
 - Quel est le rôle du mandataire financier?
 - Quelles sont les limites et plafonds des dépenses d'une campagne municipale ? Comment sécuriser sa communication en période pré-électorale ?
- **Le calendrier : définir les temps de la campagne**

JOUR 2 - Votre projet de campagne

- **Construire votre programme**
- **Constituer votre équipe de campagne**

■ **Établir votre stratégie de communication :**

Réunions publiques ?

Quelle présence sur le terrain ?

Comment mobiliser vos réseaux?

Développer une stratégie de communication sur les réseaux sociaux, ...

■ **Planifier vos opérations de communication : affichages, tractages, ...**

Cette formation peut être complétée par **Incarner son mandat d'élú** (<https://www.ensapformation.com/formation/incarner-son-mandat-delu-36/>)

Lieu / Nantes

Cette session se tiendra dans une salle proche de la Gare de Nantes

📍 Proche gare

☎ 03 87 37 15 21